

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :
**Demande de subvention
à l'Etat au titre de la
Dotation d'Equipement
des Territoires Ruraux
2025 (DETR 2025) pour
les travaux de
confortement et
d'amélioration de la
salle Espace –
modification du plan de
financement**

SEANCE DU MARDI 25 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 19 février 2025 s'est réuni en salle du Conseil à Thiers Dore et
Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN,
Pierre SUREDA, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT,
Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Farida LAID,
Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sophie DELAIGUE à Martine MUNOZ,
Monique MORENO à Hélène BOUDON,
Pepa CAENEN à Isabelle FUREGON,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Thierry BARTHELEMY,

Secrétaire de séance :

Farida LAID

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2025 (DETR 2025) POUR LES TRAVAUX DE CONFORTEMENT ET D'AMELIORATION DE LA SALLE ESPACE – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales notamment son article L2122-22 ;
- **Vu** la délibération du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), n°CP-2024-02 / 03-80491, en date du 09 février 2024 ;
- **Vu** la délibération n°8 du Conseil Municipal, en date du 21 janvier 2025 ;
- **Considérant** la nécessité d'effectuer des travaux de renforcement sur une poutre afin de soutenir l'installation d'un nouveau grill scénique ;
- **Considérant** la nécessité de procéder pour des raisons sécuritaires, à ces travaux structurels et au remplacement des sols de la scène située salle Galilée, dont l'état d'usure a été constaté et à leur mise aux normes ;
- **Considérant** la définition des opérations d'investissement éligibles au titre de la DETR 2025, notamment au titre de la Fiche DETR n°2 « Bâtiments communaux et intercommunaux » ;
- **Considérant** que le taux moyen de subvention sollicité au titre de la DETR est de 30 %, calculé sur la base d'une dépense Hors Taxes (HT), plafonnée à 500 000 euros ;
- **Considérant** la nécessité d'actualiser l'ensemble des coûts de cette opération ;

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2025, à hauteur de 30 513,60 euros, soit 30 % de la dépense totale actualisée, estimée à 101 712,00 euros Hors Taxes ;

Le plan de financement de cette opération, actualisé, s'établit comme suit :

Coût estimatif de l'opération			
Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT		
Tests de charge	3 300,00 €		
Honoraires d'ingénierie (diagnostic structurel..)	11 600,00 €		
Travaux de renforcement de la poutre	48 076,00 €		
Travaux de renouvellement des sols – Salle Galilée	38 736,00 €		
Coût HT	101 712,00 €		
Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Statut	Pourcentage	Montant sollicité
Conseil Régional AURA	A solliciter	50 %	50 856,00 €
Etat – DETR 2025	A solliciter	30 %	30 513,60 €
Total financements publics (Ne peut excéder 80%)		80 %	81 369,60 €
Fonds propres		20 %	20 342,40 €
Total autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)		20 %	20 342,40 €
Coût HT		100%	101 712,00 €

C.M. 25.02.2025

- N°29 -

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** le plan de financement actualisé, présenté ci-dessus ;
- **Autorise** la sollicitation de subvention auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2025;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Farida LAID



Stéphane RODIER



Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 28/02/2025



ID : 063-216304303-20250225-202525_29-DE